

## BAREME DES HONORAIRES

### TRANSACTIONS

**Nos honoraires sont à la charge du vendeur et fixés sur la base du prix net vendeur.**

- 8 % TTC : jusqu'à 49'999.-€ (avec un minimum de 800.-€)
  - 7 % TTC : de 50'000.-€ jusqu'à 89'999.-€
  - 6 % TTC : de 90'000.-€ jusqu'à 179'999.-€
  - 5 % TTC : de 180'000.-€ jusqu'à 299'999.-€
  - 4 % TTC : au-delà de 300'000.-€
- } ces taux ne sont pas cumulatifs entre eux.
- Lors d'une première transaction et dans le cadre d'un mandat semi-exclusif : les honoraires seront réduits de moitié si l'acquéreur est présenté par le mandant.
  - Lors d'une seconde transaction et dans le cadre d'un mandat semi-exclusif ou exclusif : une ristourne de 50% des honoraires sera appliquée sur la vente la moins élevée.
  - Dans le cadre d'un mandat exclusif ou semi-exclusif, les frais de diagnostics réalisés seront déduits des honoraires dus par le mandant, tout comme un éventuel avis de valeur préalablement facturé.
  - Les prix affichés s'entendent honoraires d'agence inclus (HAI).

### LOCATIONS

Locations à usage d'habitation ou mixte d'habitation/professionnel :

**Honoraires à la charge du bailleur (dus à la signature du bail) :**

- entremise et négociation : 100,- € TTC (honoraires offerts au mandant dans le cadre d'un mandat exclusif ou semi-exclusif).
- visite, constitution du dossier, rédaction de bail : 1/2 loyer TTC (hors charges), avec un maximum de 8€/m<sup>2</sup>.
- réalisation de l'état des lieux d'entrée : 3€/m<sup>2</sup> (voir ci-après le tarif plafonné)

**Honoraires à la charge du locataire :**

- visite, constitution du dossier, rédaction de bail (dus à la signature du bail) : 1/2 loyer TTC (hors charges), avec un maximum de 8€/m<sup>2</sup>
- réalisation de l'état des lieux (dus à la remise des clefs) : 3€/m<sup>2</sup> (voir ci-après le tarif plafonné)

Plafonnement des honoraires d'état des lieux :

- |                                 |  |
|---------------------------------|--|
| ▪ Studio / F1 : 90€ TTC maximum | ▪ F5 : 250€ TTC maximum                        |
| ▪ F2 : 120€ TTC maximum         | ▪ maison <100m <sup>2</sup> : 300€ TTC maximum |
| ▪ F3 : 150€ TTC maximum         | ▪ maison >100m <sup>2</sup> : 500€ TTC maximum |
| ▪ F4 : 200€ TTC maximum         |  |

Autres locations : 1 loyer HT à la charge du locataire

### AVIS DE VALEUR

Frais d'établissement d'un avis de valeur écrit : 150 € TTC

Déduits des honoraires en cas de vente par l'agence dudit bien évalué.

Le taux de la TVA actuellement en vigueur est de 20%.

Les honoraires affichés sont ceux pratiqués sauf convention contraire entre les parties.

Applicable au 1er janvier 2019.

Siège : 20 rue de Hagenthal 68220 HEGENHEIM  
Tél : 03 89 69 20 01 - @: rosenbergimmobilier@orange.fr

SARL Immobilière Rosenberg - capital de 10.000,- EUR - SIRET 833 863 327 00015 code APE  
carte professionnelle n° 6802 2018 000 023 758